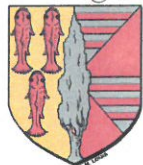


MAIRIE DE
L'ORBRIE

21, rue du Docteur Audé
85200 L'ORBRIE

tél. 02 51 69 06 72
mairie.lorbrie@orange.fr



Conseil municipal du 11 mai 2021

Membres en exercice	15
Membres présents	12
Pouvoirs	2
Votants	12 + 2 pouvoirs

Le 11 mai 2021, à 19 heures, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 05 mai 2021, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

Présents : Nicolas CELLIER, Annie DUJARDIN, Maryse FALLOURD, Julie GERBAUD, Jean-Luc GILLIER, Claude GRATEAU, Jean-Luc LAMY, Noëlla LUCAS, Isabelle MINAUD, Pascal PIERRE, Lydie ROBUCHON, Richard SANSONE.

Excusés : Florian CHAPILLON, Jean Charles GUIADEUR, Jérôme PIQUET.

Secrétaire de séance : Pascal PIERRE.

Florian CHAPILLON a donné pouvoir à Julie GERBAUD.

Jean Charles GUIADEUR a donné pouvoir à Noëlla LUCAS.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 30 mars 2021, le conseil municipal :

- **DECIDE DE RENONCER** à l'exercice de son droit de préemption dans le cadre de la vente des maisons situées 105 route de Saint-Michel, 48 rue des Arçonnieres, 2 rue de la Chaume, 3 rue du Lavoir, et du terrain à bâtir 12 rue de la Rivière ;
- dans le cadre de la rénovation de la salle associative « Pierre Epron », **DECIDE** d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par le cabinet TPAA- Pochon Thibault de Fontenay-le-Comte, pour un taux de rémunération de 11 % de la dépense prévisionnelle, soit un forfait provisoire de rémunération de 8 525 € HT ;
- afin de favoriser la mobilité douce, **APPROUVE** le projet de création d'une liaison piétonne reliant le nouveau quartier d'habitation « les Vignes » et la rue de la Jolette ; **PREND ACTE** du montant des aides obtenues qui totalise 13 395 € ; **APPROUVE** le devis de l'entreprise Colas pour un montant de 37 292.10 € HT ; **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis et engager les travaux ;
- **DECIDE** d'adhérer à l'opération régionale « 1 naissance, 1 arbre » ; **SOLLICITE** la participation de la Région qui se monte à 15 € par arbre planté ;
- **DECIDE** de lancer une consultation afin de renouveler le marché de restauration scolaire à compter de la rentrée 2021/2022 ; **DIT** qu'un Avis d'Appel Public à Concurrence sera mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation www.marches-securises.fr; où les candidats pourront télécharger le dossier de consultation ; une annonce sera également publiée dans le journal Ouest France ;
- **ADOpte** la décision modificative n°1-2021 du budget principal consistant à rectifier une erreur de report du résultat d'investissement antérieur sous la forme d'une ouverture de crédits supplémentaires de + 16 593.21 € ;
- **DECIDE** d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes au titre de l'année 2021 :

Association Entente Sud Vendée (club de foot)	500 €
APE RPI L'Orbrie-Pissotte	500 €
Protection Civile Fontenay-Sèvre-Autise	200 €
TOTAL	1 200 €

en précisant que d'autres attributions pourront être décidées dans l'année sur demande motivée.

- **APPROUVE** le projet de convention avec le Département fixant les conditions de réalisation et d'entretien ultérieur des écluses route de Saint-Michel ;
- **ACCEPTE** la convention proposée par Vendée Expansion dans le cadre d'une mission d'accompagnement de la Commune dans ses démarches de maîtrise du foncier ;
- **APPROUVE** le projet de convention de participation financière aux charges de fonctionnement du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) implanté à Fontenay-le-Comte et ouvert aux élèves Orbriens ; **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention qui porte sur une contribution de 1 € par an et par élève inscrit.

QUESTIONS DIVERSES

Eclairage public du lotissement « les Noyers »

Le SyDEV informe, qu'après étude d'exécution, le montant définitif à la charge de la Commune est inférieur à celui indiqué dans la convention initiale, soit 746 € au lieu de 2 574 €.

Elections des 20 et 27 juin 2021

En vue des élections départementales et régionales organisées conjointement, deux bureaux de vote seront constitués.

Du fait des conditions particulières liées à la pandémie, le lieu de vote est transféré à la salle polyvalente, plus spacieuse.

Les électeurs seront informés par voie d'affichage et annonce dans la presse.

A L'Orbrie, le 18 mai 2021

Le Maire,

Noëlla LUCAS

